

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version du 4 février 2016

1) Informations légales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont applicables à toutes les ventes de produits et services effectuées en France et à l'étranger par la société COLDWAY (ci-après « COLDWAY »), SA à Directoire au capital de 276.593 €, inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le n° B 439 462 623, dont le siège social est Lieudit « Patau » - Route de Rivesaltes - 66380 PIA, Code APE 2825Z, TVA intracommunautaire N° FR 62 439 462 623.

COLDWAY édite un site Internet, non marchand, accessible à l'adresse www.coldway.com, présentant l'ensemble de ses produits commercialisés. Directeur de la publication : M. Laurent RGAUD, Président du Directoire Hébergeur : Syntis 2, cours du 30 juillet 33064 Bordeaux cedex, France.

2) Objet des CGV

Les présentes CGV sont communiquées au Client au moment où il passe commande de produits ou services auprès de COLDWAY. Elles sont jointes à tout devis, elles sont communiquées par COLDWAY sur simple demande et elles sont accessibles à tout moment sur son site Internet www.coldway.com. Elles sont en outre systématiquement annexées à toute Confirmation de commande émise par COLDWAY.

Toute commande de produits et services vendus par COLDWAY vaut donc acceptation expresse et sans réserve des présentes CGV, sans toutefois que cette acceptation ne soit conditionnée par une signature manuscrite de la part du Client.

COLDWAY pourra suspendre une commande et résilier tout contrat en cas de non-respect par le Client des présentes CGV, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être sollicités à son encontre.

COLDWAY se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, qui seront alors applicables dès leur édition pour toute nouvelle commande.

3) Conditions relatives au Client

En passant une commande auprès de COLDWAY, le Client certifie :

- avoir la qualité de professionnel (société commerciale, entreprise en nom personnel, auto-entrepreneur, professionnel libéral...);
- avoir les capacités juridiques et financières pour effectuer et honorer une commande.
- s'être assuré de la conformité des produits commandés au regard de ses attentes et ses besoins ainsi que de la conformité des locaux devant accueillir lesdits produits : espace physique suffisant, condition de stockage optimales...

4) Modalités de commande

4.1. La commande de produits et services devient ferme par l'émission par COLDWAY d'une Confirmation de commande, faisant suite soit à la signature d'un devis, soit à la réception d'un bon de commande d'un Client.

4.2. La Confirmation de commande précisera : l'identité et les coordonnées du Client, la désignation et les références catalogue des produits choisis, le nombre d'unité(s) par produit, le prix unitaire HT, le prix total TTC, le prix total TTC, le taux et le montant de la TVA applicable, les conditions de paiement (mode et échéance), les modalités de livraison (lieu, date et frais de transport) et toutes conditions particulières souhaitées par le Client et acceptées par COLDWAY (conditions relatives au transport, à la mise en place des produits...).

4.3. COLDWAY se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client :

- avec lequel existerait un litige relatif à une commande antérieure notamment lorsque celui-ci n'aurait pas respecté l'une des clauses des présentes CGV,
- si le Client ne présente pas qualités requises de solvabilité, COLDWAY ayant toute latitude pour apprécier cette condition sans qu'il ne puisse lui en être fait grief.

4.4. Les produits sont vendus dans la limite des stocks disponibles. Dans l'hypothèse d'une indisponibilité d'un produit commandé, le Client en sera informé au plus tôt par COLDWAY qui pourra choisir soit de retarder la date de livraison de ce produit avec l'accord du Client, soit d'annuler la commande de ce produit. L'annulation de la commande d'un produit pour indisponibilité ne peut en aucun cas permettre au Client d'annuler la commande dans sa totalité si celle-ci porte sur d'autres produits. De plus, en cas d'indisponibilité temporaire ou définitive d'un produit, qui entraîne ou non l'annulation de la commande, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ni pénalité d'aucune sorte, sauf faute grave avérée de COLDWAY.

Toute annulation de la commande à la demande du Client devra être expressément acceptée par COLDWAY et selon les conditions que COLDWAY lui imposera.

4.5. Le Client ne pourra en aucun cas annuler sa commande une fois la livraison des produits effectuée, pour quelque cause que ce soit et notamment du fait de l'inadaptation des produits commandés à ses besoins ou de l'inadaptation de ses locaux.

4.6. Le Client peut choisir de conclure avec COLDWAY, en sus de sa commande, un « **Contrat de maintenance préventive et curative** » lui permettant de bénéficier en plus des garanties visées à l'Article 6 ci-après, sur une période déterminée de prestations d'entretien, de dépannage et de maintien en bon état de fonctionnement des produits vendus. De convention expresse, le contrat de vente et le contrat de maintenance sont dissociables l'un de l'autre, l'éventuelle invalidité ou inexécution de l'un ne pouvant avoir d'effet sur la validité ou l'exécution de l'autre.

5) Livraison des produits

5.1. Lieu de livraison

Le lieu de livraison des produits commandés est précisé sur la Confirmation de commande. Le Client s'engage à donner toutes précisions utiles permettant une livraison effective de sa commande. En cas d'imprécision ne permettant pas la livraison ou en cas d'absence du Client le jour de la livraison, tous frais supplémentaires liés au retour des produits et à leur nouvelle livraison seront supportés par le Client, aux tarifs habituellement pratiqués par le transporteur choisi par COLDWAY.

5.2. Responsabilités

Le Client peut choisir de prendre en charge la livraison des produits commandés, par lui-même ou par tout transporteur de son choix, auquel cas il en prend la responsabilité pleine et entière au départ usine.

Le Client peut choisir de faire appel au service livraison de COLDWAY, auquel cas les produits commandés sont chargés, livrés et déchargés sous la responsabilité du transporteur choisi par COLDWAY. De convention expresse, il est toutefois précisé qu'une fois le déchargement effectué, l'installation et la garde des produits sont assurés sous la responsabilité exclusive du

Client. Le Client peut toutefois choisir de charger COLDWAY d'installer les produits livrés, prestation qui lui est alors facturée au prix mentionné sur la Confirmation de commande.

Il est précisé que la mise en service des produits reste toujours à la charge et sous la responsabilité du Client.

5.3. Frais de transport

Si le Client fait appel au service livraison de COLDWAY, il sera facturé des frais de transport des produits commandés mentionnés sur la Confirmation de commande. Ces frais devront être réglés en même temps que le prix des produits, selon les modalités prévues sur la Confirmation de commande, et dans le respect des conditions de l'Article 7 ci-après.

5.4. Délai de livraison

Les délais de livraison sont précisés sur la Confirmation de commande. Ils ne commencent à courir qu'à compter de la réception par le Client de ladite Confirmation de commande.

La date contractuelle de livraison s'entend départ usine. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et elle n'est donc aucunement garantie. Par voie de conséquence, tout retard dans la livraison des produits ne pourra donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts, comme indiqué à l'Article 4.4 ci-dessus.

La livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits au Client, notamment par le transporteur, matérialisée par le système de contrôle utilisé par ce dernier.

5.5. Conformité de la livraison

En cas de livraison d'un colis manifestement et visiblement détérioré, incomplet ou comportant des produits abîmés, il appartient au Client de le refuser afin de pouvoir bénéficier de la garantie légale du transporteur. Conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce, il est rappelé que la réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle si **dans les 3 jours**, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au transporteur, par lettre recommandée, sa protestation motivée. A défaut de procéder à cette formalité, le Client ne pourra être indemnisé.

Le CLIENT devra par ailleurs en informer COLDWAY sans délai, afin qu'un nouveau colis lui soit préparé, puis expédié dans les meilleurs délais selon disponibilité et après réception du colis détérioré en retour. Dans pareil cas, les délais de livraison indiqués sur la Confirmation de commande ne pourront s'appliquer.

6) Garantie des produits

6.1. Qualité des produits

Chaque produit contient une fiche descriptive contenant toutes informations techniques et fonctionnelles utiles.

COLDWAY informe le Client que les produits sont strictement conformes à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux normes françaises ou européennes applicables. COLDWAY détient des certificats de conformité pour chacun de ses produits commercialisés.

COLDWAY, qui s'engage à respecter toutes les dispositions applicables en vigueur en France, ne saurait être tenue pour responsable pour non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans les autres pays.

6.2. Garantie des vices cachés

COLDWAY garantit les produits contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil, notamment :

Article 1641 : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'ils les avaient connus* ».

Le Client est informé qu'un vice s'entend d'un défaut de fabrication du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé avant son utilisation ; qu'un défaut de conception n'est pas un vice caché sachant que le Client est réputé avoir reçu toutes les informations techniques relatives à chaque produit vendu.

En cas de survenance d'un vice caché, le Client devra en informer COLDWAY par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de son siège social, au plus tard dans les **2 (deux) ans de la date de découverte du vice**, étant précisé que la preuve de cette date incombe au Client. Si le vice caché est avéré, un technicien agréé par COLDWAY procédera dans les meilleurs délais au remplacement et/ou à la réparation du produit ou des pièces défectueuses, sans que le Client ne puisse à aucun moment prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

6.2. Garantie contractuelle

6.2.1. Vente auprès du client final

COLDWAY offre une garantie de ses produits vendus, dans les conditions ci-dessous exposées, contre tout défaut de fabrication et de fonctionnement, **pièces et main-d'œuvre**.

Le Client est expressément informé que seules les pièces de remplacement et la main-d'œuvre lui sont offertes gratuitement dans le cadre de la présente garantie contractuelle ; le Client conserve donc à sa charge tous frais d'expédition et de réexpédition des pièces ainsi que les éventuels frais de déplacement d'un technicien, dont le coût fera l'objet d'un devis préalable. Ce n'est qu'après acceptation de ce devis que la garantie contractuelle pièces et main d'œuvre pourra s'exercer.

Si le défaut est avéré, un technicien agréé par COLDWAY procédera dans des délais raisonnables au remplacement et/ou à la réparation du produit ou des pièces défectueuses, sans que le Client ne puisse à aucun moment prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

La présente garantie contractuelle s'applique à tous les produits des gammes **Alcatherm, Freetherm, Equitherm (hors batteries) et Glacières à compresseur** exclusivement, pendant une **durée de 12 (douze) mois** à compter de la date figurant sur le Bon de Livraison établi par COLDWAY.

Elle s'applique à tous les **Réfrigérateurs, Congélateurs et Chambres froides** pendant une **durée de 24 (vingt-quatre) mois** à compter de la date figurant sur le Bon de Livraison établi par COLDWAY.

6.2.2. Vente auprès d'un distributeur

COLDWAY offre les mêmes modalités de garantie contractuelle que celles précisées à l'Article 6.2.1. sauf à ce que celle-ci est limitée à la fourniture des **pièces** défectueuses, le distributeur s'obligeant à prendre à sa charge exclusive le coût de la main d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre de ladite garantie.

6.3. Exclusions de garantie contractuelle

La garantie contractuelle est toutefois exclue et la responsabilité de COLDWAY ne pourra en aucun cas être recherchée pour tout défaut, dysfonctionnement, détérioration d'un produit et préjudices en résultant pour le Client, provenant :

- d'une utilisation anormale ou non conforme du produit, par le Client ou par un tiers,
- d'un fait du Client ou de ses préposés : charge, choc, chute ou fausse manœuvre, protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur, le gel, effet de surtensions électriques et atmosphériques, transport, manutention ou montage non conforme lorsque ceux-ci ont été effectués par le Client ou un tiers,
- des conséquences d'une catastrophe naturelle, incendie, inondation, orage...
- d'un dysfonctionnement ou d'une inadéquation des locaux du Client, notamment de ses installations électriques (dans ses locaux ou dans ses véhicules) ou d'une inadéquation des produits aux besoins du Client.

De convention expresse, la garantie contractuelle **ne s'applique pas** aux produits des gammes **Alcabox, Freetech et Kängabox**, ni aux batteries qui sont considérées comme des consommables.

6.4. Extension de garantie contractuelle

Le Client peut opter pour une extension de garantie contractuelle de 12 ou 24 mois supplémentaires, qui viendront s'ajouter aux durées prévues à l'Article 6.2. Les modalités financières de cette extension de garantie sont fixées sur la Confirmation de commande initiale ou sur toute Confirmation de commande ultérieure.

La garantie offerte dans le cadre de cette extension de garantie s'effectuera dans les mêmes conditions que celles prévues aux Articles 6.2. et 6.3. ci-dessus.

6.5. Service clientèle

Le Service clientèle de COLDWAY est accessible les jours ouvrés, hors jours fériés, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 18h au numéro de téléphone non surtaxé suivant : 04.68.64.73.49 (ou 06.69.33.41.18), par courrier électronique à l'adresse suivante SAT@coldway.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Lieudit « Patau » - Route de Rivesaltes - 66380 PIA.

6.6. Interventions hors garanties

Toutes interventions de réparation effectuées par COLDWAY hors garanties ci-dessus, seront facturées au Client sur devis. Ces interventions sont effectuées par COLDWAY ou par un personnel agréé et sont garanties 3 (trois) mois.

7) Modalités financières

7.1. Facturation

Les prix des produits, et de l'option extension de garantie si elle est souscrite, sont entendus en Euros, toutes taxes comprises, les prix facturés étant ceux indiqués sur la Confirmation de commande. Les prix sont fermes, sans escompte, ni remise, ni ristourne.

COLDWAY peut modifier ses prix à tout moment, ceux figurant sur la Confirmation de commande n'étant valables qu'au jour de la commande et ne portant pas effet pour l'avenir.

En cas de livraison hors de l'Union européenne et aux Dom-Tom, le Client est informé que des droits de douane et autres taxes pourront être exigibles.

La facturation sera établie le jour de la livraison de la commande. La facture sera établie au nom du Client.

7.2. Paiement

Sauf accord particulier prévu sur la Confirmation de commande, les factures sont payables comptant au jour de la livraison des produits. Un acompte pourra être demandé au Client au moment de la commande, comme éventuellement précisé sur la Confirmation de commande.

Le paiement doit s'effectuer sur le compte bancaire de COLDWAY (sauf cas particulier de paiement par factor auquel cas le Client en sera informé par COLDWAY), par tout moyen de paiement, étant précisé que les éventuels frais bancaires liés aux transactions resteront à la charge du Client.

Tout litige portant sur un élément de la commande ne peut justifier le refus de paiement de l'ensemble de la commande ou d'une autre commande en cours.

Tout défaut de paiement à son échéance, pour quelque cause que ce soit, donnera lieu à l'application de pénalités égales au Taux Directeur semestriel de la BCE majoré de 10 points auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement (décret n°2012-1115 du 2/10/2012). Ces pénalités seront dues à compter du lendemain de la date d'exigibilité des sommes impayées, sans mise en demeure préalable.

Un défaut de paiement de plus de 30 (trente) jours sera considéré par COLDWAY comme un incident de paiement lui permettant à l'avenir de refuser toute nouvelle commande du Client.

7.3. Clause de réserve de propriété

Conformément aux dispositions des articles 2367 à 2372 du Code civil, COLDWAY se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix. L'inexécution par le Client de son obligation de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère donc à COLDWAY le droit d'exiger la restitution immédiate des produits vendus aux frais, risques et périls du Client et de résoudre la vente si bon lui semble.

Dans cette hypothèse, toute somme versée par le Client restera définitivement acquise à COLDWAY à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action que COLDWAY serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

8) Résolution / Résiliation

Le contrat de vente pourra faire l'objet d'une résolution immédiate, et sans autre formalité que l'envoi au Client d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'annulation de la commande, à l'initiative de COLDWAY et/ou avec son accord, pour les cas prévus aux Articles 4.3. et 4.4. ci-dessus, auquel cas tout éventuel acompte versé par le Client lui sera restitué au plus tard dans les 30 (trente) jours de la résolution du contrat.

Le contrat de vente pourra faire l'objet d'une résiliation dans les cas suivants :

- En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles, auquel cas le Contrat pourra être résilié à la diligence de la partie lésée, si son cocontractant n'a pas dans les 30 (trente) jours de la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, visant expressément le présent Article, pris toutes dispositions pour remédier au fait qui lui est reproché. De convention expresse, cette clause n'est pas applicable en cas de non-respect par

COLDWAY des délais de livraison de ses produits mentionnés sur la Confirmation de commande, auquel cas les parties s'accordent pour faire application exclusive des dispositions prévues à l'Article 5.4.

Dans l'hypothèse où le Client est à l'origine du manquement contractuel, les sommes versées par ce dernier en exécution du contrat resteront définitivement acquises à COLDWAY à titre d'indemnité de résiliation anticipée.

Dans l'hypothèse où COLDWAY est à l'origine du manquement contractuel, le Client se verrait remboursé toutes sommes versées à titre d'acompte, sans autre dédommagement quel qu'il soit, sauf faute grave avérée.

- En cas de liquidation judiciaire ou dissolution anticipée de l'une des parties : en cette hypothèse, le Contrat se trouvera résilié immédiatement de plein droit.

Il est rappelé que chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité et n'encourra aucun risque de résiliation de son fait, si elle établit que l'impossibilité d'exécuter ses obligations est imputable à un événement imprévisible, extérieur et insurmontable. Dans ce cas et sauf accord contraire des parties le présent contrat sera suspendu pendant toute la durée de cet événement.

Il est expressément précisé qu'aucun retour des produits ne pourra s'effectuer sans accord écrit et préalable de COLDWAY.

9) Mentions relatives à la Loi Informatique et Libertés

Les données du Client collectées par COLDWAY sont nécessaires à la bonne exécution de ses obligations contractuelles. COLDWAY conserve ces données à cette seule fin et s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, hors accord exprès du Client ou cas prévus par la loi.

Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des données qu'il a fournies. Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande à COLDWAY, en la formulant à l'adresse électronique suivante : info@coldway.fr, ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : Lieudit « Patau » - Route de Rivesaltes - 66380 PIA.

10) Propriété intellectuelle

Tous les produits commercialisés par COLDWAY et figurant sur ses catalogues, ses documentations commerciales et sur son site internet, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. De même, les marques, logos, dessins et modèles figurant sur les plaquettes commerciales de COLDWAY et sur le Site sont la propriété exclusive de COLDWAY ou de ses fournisseurs. Leur divulgation ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des dites marques et éléments distinctifs protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent donc être utilisés sous peine de contrefaçon.

Ainsi, aucun des documents provenant de ses catalogues, documentations commerciales et de son site internet ne peut être copié, reproduit, republié, téléchargé, posté, transmis ou distribué d'aucune manière que ce soit. Cependant, le Client a la possibilité de télécharger une copie des éléments du Site sur un ordinateur pour son utilisation personnelle et uniquement à des fins non commerciales, à condition de ne pas modifier les informations contenues et de conserver intacts tous les copyrights et autres mentions de propriété. La modification de ces documents ou leur utilisation dans un autre but constitue une infraction au droit de propriété intellectuelle de COLDWAY et/ou de ses fournisseurs.

Tout placement sur un site tiers d'un lien simple renvoyant directement à page d'accueil du site internet de COLDWAY doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation préalable et expresse de COLDWAY. Il ne s'agira en aucun cas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site et utilisant la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdit. Dans tous les cas, tout lien, devra être retiré sur simple demande de COLDWAY.

11) Litiges

10.1. Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes CGV sont soumises à l'application du droit français et de la compétence exclusive des juridictions françaises. De convention expresse, tout litige devra être porté devant le Tribunal de commerce de PERPIGNAN, seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

10.2. Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes CGV venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

10.3. Non renonciation

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

Version applicable à compter du 4 février 2016